



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques

L'ABQ se réjouit que le gouvernement encadre la gestion des milieux humides et hydriques, mais s'inquiète que les décisions prises ne soient basées exclusivement sur des faits scientifiques et sans la participation certaine des biologistes

Québec, le 16 mai 2017 - La perte de milieux humides au Québec, principalement dans la vallée du Saint-Laurent, inquiète de plus en plus les membres de l'Association des biologistes du Québec (ABQ). Selon madame Chantal d'Auteuil, directrice générale de L'ABQ "la protection des milieux humides et hydriques est essentielle pour ralentir l'écoulement des eaux. Les milieux humides permettent de filtrer les eaux de surface pour une meilleure qualité de l'eau, et diminuent grandement les risques d'inondation, ce qui rend d'énormes services écologiques à la société." L'association présentait ce matin son mémoire à la Commission des transports et de l'environnement.

Malgré ce fait, les dispositions légales en place jusqu'à présent n'ont pas réussi à garantir la conservation de zones humides et milieux hydriques qui ont été fortement modifiés par les activités économiques, le développement urbain et routier.

Avec une nouvelle loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, le gouvernement démontre sa priorité de conservation de tels milieux pour la société québécoise. Certains enjeux soulevés dans le projet de loi suscitent tout de même quelques préoccupations de la part de l'ABQ et ses membres, dont nombreux d'entre eux pratiquent la biologie en lien avec les milieux humides et hydriques (MHH). Notre organisation s'inquiète principalement du fait que les décisions sur la gestion des MHH ne soient pas basées exclusivement sur des faits scientifiques, et recommande que les évaluations des milieux humides utilisent un indice quantifié représentant la qualité écologique des milieux humides et hydriques.

L'ABQ estime que la loi sur les MHH présentée par le gouvernement est un pas dans la bonne direction, mais l'ABQ demande à ce que la nouvelle loi sur les MHH assure une protection réelle et pérenne des milieux hydriques et humides basée sur une gestion intégrée par bassin versant.

Les plans régionaux devraient être réalisés par des biologistes, inclure l'identification des mesures de protection dans le bassin versant des MHH et déterminer des zones de protection adéquates pour chacun des MHH. Les compensations devront être permises seulement dans les cas où les projets ne peuvent absolument pas être déplacés.

L'ABQ recommande fortement que seuls les biologistes ayant les connaissances suffisantes et les aptitudes reliées à la reconnaissance, la caractérisation et la délimitation des milieux hydriques et humides soient autorisés à effectuer et gérer le travail de caractérisation des MHH et la réalisation et le suivi des mesures de restauration et de création de milieux humides et

hydriques. À cet égard, l'ABQ est prête à collaborer à la réalisation de guides, de lignes directrices, de critères d'évaluation de qualité et de directives réglementaires prévues à la loi pour assurer l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de MHH par le gouvernement.

En conclusion, l'ABQ est satisfaite de constater que le gouvernement s'engage à une meilleure gestion des milieux humides et hydriques sur le territoire québécois. Toutefois, des compétences précises et techniques en biologie sur les milieux humides et hydriques sont nécessaires à l'atteinte des objectifs présents dans le projet de loi 132. Dans le projet de loi actuel, l'évaluation des gains et des pertes de milieux humides et hydriques ainsi que la gestion et la responsabilité des régimes de compensations ne sont pas uniquement déléguées aux personnes ayant les compétences et la reconnaissance pour le faire, soit les biologistes. La reconnaissance des compétences des biologistes dans le domaine de la gestion du vivant demeure essentielle afin d'assurer une gestion pérenne des écosystèmes québécois.

-30-

Source :

Chantal D'Auteuil, M. Env. et M. analyse et gestion urbaine

ABQ #3219

Directrice générale

Association des biologistes du Québec

c.dauteuil@abq.qc.ca, www.abq.qc.ca

514-279-7115

Marie-Christine Bellemare, biologiste M.Sc.

ABQ #3103

Vice-présidente aux communications

Association des biologistes du Québec

communication@abq.qc.ca, www.abq.qc.ca